



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024_065-DE
Reçu le 25/06/2024

Extrait de registre des

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

Séance du 19 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du quatorze juin 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

Etaient présents : 15

Mme Manon ATHENOUR, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, Mme Emilie DROUHOT, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Nathalie LAJKO, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

Etaient absents : 4

Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Dominique GOURY, M. Frédéric GAILLAND et Mme Nelly MARY.

Etaient absents et représentés : 3

Mme Marie-Noëlle CHAIX ayant donné pouvoir à M. Jean-Marie GUEYDAN, M. Frédéric GAILLAND ayant donné pouvoir à Mme Marie FESTA, M. Dominique GOURY ayant donné pouvoir à M. Jean-Yves GARNIER.

A été nommée Secrétaire de Séance : Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

SUBVENTIONS 2024 – BUDGET CCAS

Monsieur le Maire

Précise à l'assemblée que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur a été saisie de demandes de subventions. Il appartient ainsi aux membres du Conseil municipal de valider le principe du versement et d'en arrêter un montant.

Propose le tableau suivant :

ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL – BUDGET CCAS	SUBVENTIONS
BIEN CHEZ SOI 2024	300.00€
FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT FSL 2024	858.80€
ALPES REGARDS 05	200.00€
SECOURS CATHOLIQUE	200.00€
SUCV Solidarité Ukraine Champsaur Valgaudemar	200.00€
LES RESTOS DU COEUR	200.00€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-7,
Vu le budget primitif 2024,

Considérant les demandes des associations et les intérêts que ces dernières portent sur le territoire.

Considérant que la commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur apporte un soutien financier en direction des associations communales dans des secteurs aussi divers que l'action sociale, la jeunesse, les personnes âgées, les familles, le patrimoine, la culture et le sport.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

ARTICLE 1. Approuver la subvention de la commune auprès de ces organismes au titre de l'exercice 2024 ;

ARTICLE 2. Autoriser Monsieur le Maire à verser ces sommes auprès de ces organismes ;



AR Prefecture

005-200034502-20240619-2024_065-DE
Reçu le 25/06/2024

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	3	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **25 JUIN 2024**
Affiché ou publié le : **20 JUIN 2024**

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2024
Pour copie conforme

Le Maire



Laurent DAUMARK